

MOTION

Coordination des Secrétaires scientifiques de sections et CID

Objet : Garde d'Enfants et Concours 2020

Pendant cette crise sanitaire, et avec tout ce qu'elle a impliqué de difficultés inédites, les membres du comité national sont restés mobilisés pour assurer les missions pour lesquelles tous et toutes se sont engagés en début de mandat.

Parmi les enjeux auxquels nous avons été confrontés, il a fallu adapter nos modes de fonctionnement et nos pratiques pour assurer dans des calendriers contraints et par des modes de communication parfois autogérés, l'évaluation des dossiers de la session de printemps. Ainsi, il semblerait que les sections et CID du comité national pourront toutes transmettre leurs avis sans que l'activité des unités et des chercheurs et chercheuses du CNRS ne soit affectée.

Plus important, cette crise a montré l'attachement de chaque membre des sections et CID du comité national à assurer la tenue des concours de recrutement des chercheurs et chercheuses du CNRS pour l'année 2020. En renonçant étape par étape aux modalités habituelles de fonctionnement des jurys de concours, nous faisons ce qui est en notre pouvoir pour éviter une année blanche. C'est aussi ce que montre un sondage interne réalisé fin avril (taux de réponse : 70%).

Ainsi, nous nous sommes collectivement dits prêts à travailler que ce soit, en visioconférence, à distance, en grappe, en présentiel, sans connaître vraiment ni l'organisation du concours (salles, plannings, outils de connexion), ni les détails logistiques pour les jurys (hébergement, restauration, transport). Ces approximations n'ont pas été sans conséquence pour les quelques sections qui ont démarré leur concours au début de la crise, comme illustré de manière criante par les contaminations, parfois graves, de nos collègues au sein de certains jurys réunis en mars.

Dans ce contexte, où chacun s'engage et donne de son temps et de son énergie, la garde d'enfants est apparue comme un point de cristallisation des difficultés induites par la crise sanitaire et des limites du télétravail, mêlant vie privée et vie professionnelle, creusant les inégalités au sein même de la communauté scientifique.

A ce jour, tous les enfants ne sont pas admis en école, en crèche ou autre établissement et, le cas échéant, souvent à temps partiel.

A ce jour, les modes de garde ne sont pas tous accessibles hors période scolaire (pour rappel, le calendrier des concours s'étale jusqu'au 31 juillet).

A ce jour, le CNRS nie l'appel du comité national pour un soutien exceptionnel dans une période inédite, dont le bien-fondé a été salué par toutes les instances consultées.

Les chiffres sont là, fournis par un sondage interne du 28 mai (taux de réponse supérieur à 85%), à la demande d'Antoine Petit, lors de la CPCN du 12 mai : 8-9% des jurés, soit 68 jurés et 116 enfants

sont confrontés à un problème de garde. Que va-t-il se passer ? Chacun va sûrement essayer de trouver une solution, mobiliser amis/proches/familles, recourir à une option de garde inadéquate et coûteuse pour assurer la participation aux jurys de concours, dans le respect des candidats et candidates et pour garantir un recrutement de qualité pour le CNRS.

Qui peut alors comprendre le refus du CNRS de prendre en charge les frais de garde engendrés par l'engagement des membres des sections et CID dans les concours ? Cette demande s'inscrit pourtant pleinement dans les objectifs affichés du CNRS pour gommer les inégalités, notamment en termes de genre. Dans les faits, comme dans l'image, c'est un vrai rendez-vous manqué.

Pour ces raisons, les secrétaires scientifiques du comité national regrettent unanimement le refus du CNRS de prendre en charge les frais de garde d'enfants et l'appellent solennellement à revoir sa décision.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des votants (36 votants) le 02 juin 2020

Julie GAVARD
Coordinatrice des secrétaires scientifiques

Destinataires :

- Monsieur Antoine Petit Président Directeur général du CNRS
- Monsieur Alain Schuhl, Directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur Hugues de la Giraudière, Directeur des ressources humaines du CNRS
- Monsieur Christophe Coudroy, Directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Monsieur Eric Migevant, responsable du service central des concours du CNRS

Copie :

- Madame Francesca Grassia, Secrétaire générale du Comité national
- Monsieur Olivier Coutard, Président de la CPCN